Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze septembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DROUILLÉ Jérémie, GUÉNY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert (*présent à partir de la question N°153*), LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PÉTIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur PERCHAIS Éric), Monsieur DUPUIS Arnaud (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Madame GUÉRIN Florence, Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur LE BALC'H Hubert (*absent au moment de la question N°152*), Monsieur QUIVIGER Éric (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick), Madame STÉPHAN Aurore (procuration à Madame HANNOUCHE Lise).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame COLOMBEAU Estelle.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 26 (jusqu'à la question N°152) - 27 (à partir de la question N° 153)
. absent(s) et non représenté(s) : 3 (jusqu'à la question N°152)- 2 (à partir de la question N° 153)

OBJET : FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2026
Modification de l'accord-cadre

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026DE-DE

Délibération N°2026/159 du Conseil Municipal du 15 septembre 2026
Publiée le16 septembre 2026

FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2026
Modification de l'accord-cadre

VU le Code de la Commande Publique, notamment les dispositions de l'article R.2194-8 ;

VU la délibération n°2025/211 adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du *25 novembre 2025* attribuant l'accord-cadre multi-attributaires de fourniture de denrées alimentaires pour 2026 comme suit :

Lots – Montant maximum hors taxe	Attributaire n°1	Attributaire n°2	Attributaire n°3	Attributaire n°4
Lots circuit traditionnel				
N°1 : Épicerie – 12 000 €	TRANSGOURMET OPERATIONS	PRO A PRO	EPISAVEURS Groupe POMONA	*Sans objet*
N°2 : Boissons – 1 500 €	PRO A PRO	EPISAVEURS Groupe POMONA	*Sans objet*	*Sans objet*
N°3 : Produits surgelés – 18 000 €	RESEAU KRILL	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	DS RESTAURATION
N°4 : Produits laitiers et ovo produits – 10 000 €	FRANCE FRAIS	SPLO	PASSIONFROID Groupe POMONA	*Sans objet*
N°5 : Viande fraîche de bœuf-veau-agneau – 5 000 €	SOCOPA VIANDES	RESEAU KRILL	*Sans objet*	*Sans objet*
N°6 : Viande fraîche de porc-charcuterie – 3 800 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	BERNARD	FRANCE FRAIS	*Sans objet*
N°7 : Volaille fraîche – 5 000 €	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	VOLFRANCE	VOLAILLES DE BREIZH	RESEAU KRILL
N°9 : Fruits et légumes frais – 26 000 €	TERREAZUR Groupe POMONA	CRENO SERVICES ET PRESTATIONS	*Sans objet*	*Sans objet*
N°10 : Produits de la mer – 9 000 €	TERREAZUR Groupe POMONA	VIVES EAUX	*Sans objet*	*Sans objet*
N°11 : Produits traiteur frais – 1 000 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	*Sans objet*	*Sans objet*
Lots circuit traditionnel Bio et loi EGAlim				
N°15 : Épicerie – 12 000 €	TRANSGOURMET OPERATIONS	BIOCOOP RESTAURATION	*Sans objet*	*Sans objet*
N°16 : Produits surgelés – 15 000 €	PASSIONFROID Groupe POMONA	FRANCE FRAIS	SYSCO ONE	*Sans objet*

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026DE-DE

N°17 : Produits laitiers et ovoproduits – 15 000 €	SPLO	FRANCE FRAIS	SYSCO ONE	*Sans objet*
N°18 : Viande fraîche de bœuf-veau-agneau – 9 000 €	SOCOPA VIANDES	RESEAU KRILL	*Sans objet*	*Sans objet*
N°19 : Viande fraîche de porc-charcuterie – 5 000 €	CHEVILLE 35	RESEAU KRILL	*Sans objet*	*Sans objet*
N°20 : Volaille fraîche – 9 000 €	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	VOLFRANCE	*Sans objet*	*Sans objet*
Lots circuit court				
N°22 : Crêperie fraîche – 4 000 €	CREPERIE COLAS	GALETTE BERTEL	*Sans objet*	*Sans objet*
N°23 : Produits laitiers – 4 000 €	RESEAU KRILL	MANGER BIO 35	*Sans objet*	*Sans objet*
N°24 : Viande de bœuf-veau-agneau – 7 000 €	SOCOPA VIANDES	LES VIANDES FERMIERES	*Sans objet*	*Sans objet*
N°25 : Viande de porc-charcuterie – 5 000 €	MANGER BIO 35	BERNARD	SOCOPA VIANDES	*Sans objet*
N°26 : Volaille fraîche – 5 000 €	VOLAILLES DE BREIZH	VOLFRANCE	SOCIETE DISTRIBUTION AVICOLE	*Sans objet*

CONSIDÉRANT que la hausse significative des prix des produits biologiques et issus de la loi EGAlim sur les lots n°15 *épicerie* et n°16 *produits surgelés* contraint le service de restauration scolaire à modifier ses circuits d'approvisionnement au profit des lots traditionnels n°1 *épicerie* et n°3 *produits surgelés* ;

CONSIDÉRANT que cette réorientation des achats entraîne un dépassement des crédits actuels initialement prévus pour ces deux lots traditionnels, ainsi que pour le lot n°9 *fruits et légumes frais*, rendant nécessaire le relèvement de leurs montants maximums de 9,5 % afin de répondre aux besoins des restaurants scolaires ;

Suite à la présentation du sujet en commission 5 du *14 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'AUGMENTER les montants maximums dans la limite des crédits autorisés des lots 1, 3 et 9 ainsi :

…/…

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260915-D15092026DE-DE

Désignation du lot	Montant maximum initial	Montant maximum modifié
N°1 – Épicerie circuit traditionnel	12 000 € HT	13 140 € HT
N°3 – Produits surgelés circuit traditionnel	18 000 € HT	19 710 € HT
N°9 – Fruits et légumes circuit traditionnel	26 000 € HT	28 470 € HT

Le montant maximum de l'accord-cadre, tous lots confondus, serait d'un montant de 186 620 euros hors taxes.

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Estelle COLOMBEAU



Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0